DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2009

Délibération
n° 2009.04. 42.B

La Vimière - Commune d'Angoulême - Lot n°1 "réseaux des concessionnaires" : avenant n°1 pour le remplacement du collecteur eaux usées du parvis de l'Eglise

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 Fléac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **27 avril 2009**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

DELIBERATION
N° 2009.04. 42.B

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX PLUVIALES	Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

LA VIMIERE - COMMUNE D'ANGOULEME - LOT N°1 "RESEAUX DES CONCESSIONNAIRES" : AVENANT N°1 POUR LE REMPLACEMENT DU COLLECTEUR EAUX USEES DU PARVIS DE L'EGLISE

Par délibération n°463 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de recalibrage de l'émissaire canalisé « La Vimière » - 3 lots.

Le lot n°1 concernant le dévoiement des réseaux des concessionnaires a été attribué au groupement d'entreprises SOGEA – SAINT YRIEIX (16) (mandataire) ; Canalisations Souterraines – VILLENAVE D'ORNON (33) et Chantiers d'Aquitaine – MERIGNAC (33) pour un montant de 297 905,10 € HT.

Lors des terrassements nécessaires à la pose du collecteur d'eaux pluviales, la position du collecteur d'eaux usées existant place Saint Jacques ne correspondait pas à l'emplacement indiqué sur les plans de récolement, il a donc dû être déplacé pour permettre l'exécution des fouilles pour la canalisation pluviale.

Ces travaux, non prévus au marché initial, ont nécessité la mise en place d'un pompage adapté aux eaux usées, la réalisation et le remblaiement d'une surlargeur de tranchée, la mise en place d'un nouveau collecteur (diamètre 350 mm sur une longueur de 35 mètres environ) et la confection d'un regard de visite.

Cette intervention entraîne une augmentation de la masse des travaux, qu'il convient de régulariser par un avenant n°1 d'un montant de 27 970,88 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 2 avril 2009,

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 14 avril 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°1 « réseaux des concessionnaires » attribué au groupement d'entreprises SOGEA – SAINT YRIEIX (16) (mandataire) ; Canalisations Souterraines – VILLENAVE D'ORNON (33) et Chantiers d'Aquitaine – MERIGNAC (33), ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant en plus-value de 27 970,88 € HT.

Le montant du marché passe de 297 905,10 € HT à 325 875,98 € HT, ce qui représente une augmentation de 9,39 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le présent avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe assainissement – article 2315.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **07 mai 2009**	**Affiché le :** **07 mai 2009**